

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de CHAPEIRY
4 Route des Eparis
74540 CHAPEIRY

Télétransmis en
Préfecture
le 28/05/2025
Notifié ou publié
le 28/05/2025
Acte certifié exécutoire
le 28/05/2025
Le Maire
Gilles ARDIN



L'an deux mil vingt-cinq le 21 Mai 2025
Le Conseil Municipal de la commune de CHAPEIRY,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Gilles ARDIN,
Maire de la commune de CHAPEIRY
Nombre de membres en exercice : 12
Date de convocation du conseil : 14 Mai 2025
Étaient présents : G. ARDIN, S. BELLEVILLE, B. BIBOLLET,
M-F CHARVIN, G. CLERC, A. GUILLAUD-SAUMUR, G.
HIERSO, O. LEGUESDRON, I. LYONNAZ-PERROUX, J.
REGAT, G. VORLET (ayant donné pouvoir à Oumbarka
LEGUEDRON)
Excusé :
Absent : C. DEBROUX
Secrétaire de séance : Benoît BIBOLLET

DÉLIBÉRATION N°28/2025 - TARIFS PERISCOLAIRE

Madame CLERC rappelle qu'à compter de septembre 2025, les horaires d'école sont modifiés et ont un impact sur le temps de la pause méridienne et la garderie. En effet, un quart d'heure de plus en cantine et en garderie, ce qui engendre donc un besoin de surveillance supplémentaire.
Madame CLERC rappelle que les tarifs de la restauration scolaire n'ont pas été actualisés l'année scolaire dernière. L'actualisation des tarifs apparaît nécessaire.

Il est proposé l'actualisation des tarifs comme proposé ci-dessous :

Tarifs	2025/2026
Cantine	
Enfants	6.00 €
Panier repas fournis (PAI)	2.00 €
Repas hors délai	10.00 €
Repas agents	6.00 €
Repas extérieurs	8.00 €
Garderie	
7h30-8h20	3.20
16h30-17h00	3.20
16h30-17h30	4.20
16h30-18h00	5.20
16h30-18h30	7.20
Hors délai	8.00
Pénalité départ après 18h30	12.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité

- De fixer les tarifs du périscolaire tels que détaillés ci-dessus
- Dit qu'ils entreront en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2025/2026
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Gilles ARDIN



Le secrétaire de séance
Benoît BIBOLLET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Benoît Bibollet".